



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écologie, énergie, développement durable et mer : services extérieurs

Question écrite n° 105006

Texte de la question

M. François-Michel Gonnot attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le projet de son ministère de construire un centre d'exploitation et d'intervention routière sur la commune de Breuil-le-sec, dans l'Oise. Ce centre situé au centre du département est destiné à remplacer et à regrouper les centres de Compiègne et de Beauvais. Le centre de Compiègne avait été précédemment ouvert suite au projet de création d'un viaduc. L'ouvrage va être livré au trafic cet automne, au moment où l'administration décide la fermeture du centre. Les personnels de l'est, comme de l'ouest, du département sont très opposés à ce projet de regroupement qui entraînera des problèmes d'intervention en périodes de difficultés climatiques. Il va aussi provoquer une dégradation des conditions de travail du personnel domicilié dans la plupart des cas à des dizaines de kilomètres. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de surseoir à ce projet qui, d'autre part, pose des problèmes insolubles en termes environnementaux et qui ne représente en aucune manière une opération visant à une meilleure gestion des fonds publics.

Texte de la réponse

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a prévu le transfert des routes nationales d'intérêt local. Dans le département de l'Oise, ce transfert a fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2005. Le linéaire de routes nationales restant dans chaque département et la réorganisation des directions départementales de l'équipement ont conduit l'État à regrouper ses moyens au sein d'entités nouvelles. C'est ainsi que la direction interdépartementale des routes Nord (DIRN) a pris en charge à partir de la fin 2006 le réseau des routes nationales du nord de la France, dont la RN 31 dans l'Oise en avril 2007. Un centre d'entretien et d'intervention est responsable de l'entretien de 50 à 60 kilomètres de voies. Dans l'Oise, il existait plusieurs centres, mais, par suite du transfert des routes nationales d'intérêt local et des moyens correspondants au conseil général, il a été prévu dès la création de la DIRN de regrouper à Clermont (dans l'Oise), précisément à Breuil-le-Sec, les centres de Beauvais et de Compiègne. Il s'agit de créer un centre d'une vingtaine d'agents, permettant une meilleure organisation du travail, notamment pour le service hivernal et pour les interventions d'urgence. Ce regroupement a fait l'objet d'une large concertation. Les agents qui subiront, de ce fait, un allongement de trajet domicile-travail bénéficieront des primes prévues par les textes (prime de restructuration, notamment). Le centre d'entretien et d'intervention est aujourd'hui construit dans le cadre d'un contrat de partenariat conclu au niveau national et qui porte sur 63 CEI. Conformément à la convention liant l'État et le conseil général de l'Oise, les locaux de Beauvais et de Choisy-au-Bac, propriétés du département de l'Oise, seront remis aux services du conseil général dès que les déménagements auront été effectués. En ce qui concerne la ligne à haute tension, toutes les précautions ont été prises. Des relevés par un bureau d'études indépendant et agréé ont été effectués montrant que, tant pour les ondes électriques que pour les ondes électromagnétiques, les valeurs constatées sont très inférieures aux recommandations générales de l'organisation mondiale de la santé (OMS). Enfin, il n'existe aucun site industriel classé Seveso à proximité, le permis de construire ne comporte aucune restriction à ce titre.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Gonnot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105006

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3524

Réponse publiée le : 15 novembre 2011, page 12031